

Mercredi 24 octobre 2018

Chers collègues,

J'ai le plaisir de vous inviter, dans le cadre des réunions d'information proposées par la commission Information-Formation de l'association des maires et des présidents d'intercommunalité de Meurthe-et-Moselle (ADM 54), à une session sur :

## La réforme des listes électorales

Mardi 27 novembre 2018

**de 15h à 18h**Salon des Halles
Place Léopold à **LUNEVILLE** 

Mardi 4 décembre 2018 de 15h à 18h Espace Louis Aragon 67 route de Briey à AUDUN-LE-ROMAN Jeudi 6 décembre 2018 de 15h à 18h Au siège de l'ADM 54 80 boulevard Foch à LAXOU

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, une réforme d'envergure des listes électorales entre en vigueur. Elle permettra de faciliter l'inscription des citoyens sur les listes électorales et de lutter contre l'abstention. Les listes électorales seront désormais permanentes.

De nombreuses questions se posent alors : qu'est-ce que la réforme change vraiment pour les communes ? quel est le nouveau rôle du maire dans les inscriptions et les radiations sur les listes électorales ? qu'est-ce que la commission de contrôle ? A quoi sert le répertoire électoral unique (REU) ?

Pour répondre concrètement à ces questions, interviendra lors de ces sessions **Mme Valentine DUHAUT**, responsable du service juridique.

Je vous rappelle que nos sessions d'information sont gratuites et ouvertes à l'ensemble des élus ou agents territoriaux. Vous pouvez venir accompagné(e) d'élus de votre conseil ou de votre secrétaire de mairie ou DGS.

Inscrivez-vous sur le site internet <a href="www.adm54.asso.fr">www.adm54.asso.fr</a>, onglet « formation » avant le 23 novembre 2018 ou par email à <a href="secretariat@adm54.asso.fr">secretariat@adm54.asso.fr</a> avec le bulletin de participation ci-joint, en y portant les questions que vous souhaiteriez poser. L'inscription est obligatoire.

Dans l'attente du plaisir de vous retrouver et d'échanger avec vous, je vous prie de croire, Chers collègues, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président de la commission

Jean-Jacques PIERRET
Maire de MONTIGNY-SUR-CHIERS

Le plus beau des mandats mérite le meilleur des services